



FÉDÉRATION NATIONALE
AVENIR ET QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES AGÉES

Charte

Fédération Nationale Avenir et Qualité de vie
des Personnes Agées

de la personne âgée

pour une
RECONNAISSANCE

Le déni de la vieillesse est une grave méprise. Les personnes âgées sont notre mémoire, notre histoire. Elles ont travaillé, souffert, aimé et sont riches de ces souvenirs.

de la personne âgée

pour une RECONNAISSANCE

Cet engagement encourage plus de justice et de respect et s'appuie sur les droits fondamentaux de l'Homme pour affirmer une philosophie de reconnaissance de la personne âgée.

LE DROIT à l'accueil

Le départ du domicile pour une maison de retraite s'impose ou se choisit mais reste toujours une étape difficile, tant pour la famille que pour la personne âgée.

Les signataires de la Charte s'engagent à offrir à leurs futurs résidents un accueil personnalisé, dans un climat de confiance et de compréhension, afin de favoriser leur intégration et de leur permettre de s'approprier progressivement leur nouveau domicile. La qualité du premier contact est fondamentale. Elle conditionne le confort moral de la personne âgée et celui de sa famille. La connaissance des sentiments qui animent les personnes âgées lors de leur entrée en maison de retraite oblige,

par respect et humanité, à rendre ce moment le plus réconfortant possible. Les signataires de la Charte s'engagent à préciser tous les détails d'organisation ou de fonctionnement susceptibles de rassurer la famille et d'aider la personne âgée à trouver de nouveaux repères pour organiser sa vie dans l'établissement. La collaboration étroite de la famille dès l'entrée en établissement est primordiale. Les signataires de la Charte sollicitent l'aide de la famille et l'engagent à maintenir des liens étroits et réguliers avec le résident, pour lui apporter la chaleur et l'amour qu'elle seule est en droit de donner.

LE DROIT au confort

Les signataires de la Charte se sont fixé comme ligne conductrice d'aider leurs résidents à maintenir ou récupérer leur autonomie. La perte d'autonomie, exception faite des pathologies, est souvent liée au sentiment de sa propre inutilité que l'absence de projet individuel vient renforcer. La vieillesse doit au contraire être une étape pour profiter de la vie, se donner le temps de regarder, de parler, d'apprécier.

UN CADRE DE VIE ADAPTÉ

Les signataires de la Charte s'engagent à offrir à leurs résidents un cadre de vie approprié à leur degré d'autonomie. L'esthétique architecturale et la fonctionnalité des établissements favorisent la qualité de vie et l'épanouissement des résidents. Chacun trouve des prestations et des services adaptés à ses besoins particuliers. Les établissements signataires de la charte sont avant tout des lieux de vie où chacun peut bénéficier d'espaces de rencontre conviviaux et profiter d'un confort légitime.

UN PERSONNEL QUALIFIÉ

Le confort, c'est au-delà des aspects purement matériels, le sentiment d'une profonde sécurité. Le personnel des établissements signataires de la Charte assure en permanence une qualité de présence et cherche à travers ses gestes, ses paroles, ses regards, à rassurer, reconforter et écouter les résidents. En accompagnant la personne âgée dans les actes quotidiens jusqu'au bout de sa vie, le personnel applique avec intelligence et sensibilité les principes de l'association.

Les signataires de la Charte s'engagent à garantir la qualité des soins infirmiers et des soins d'hygiène et de confort prodigués aux résidents. Grâce à une formation en gérontologie et à une approche globale de la personne âgée, le personnel élabore et met en œuvre des projets de soins qui, associés à des projets de vie, ouvrent de nouvelles perspectives à ceux que l'association accueille.

UN RÔLE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Parce que l'épanouissement dans la vieillesse exige un environnement animé, ouvert sur l'extérieur, les signataires de la Charte encouragent quotidiennement les résidents à exprimer leurs désirs et à réaliser leurs projets. Permettre aux résidents de se sentir utiles, leur donner les moyens de l'être en participant selon leurs goûts et leurs possibilités à la vie de la collectivité, c'est s'engager à ce que les établissements de retraite soient véritablement « l'autre domicile ».

UNE OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR

Parce que la vieillesse est une étape de la vie, le personnel, les familles, les bénévoles incitent les résidents à conserver des activités, maintenir des relations avec l'extérieur et continuer à exercer leurs droits de citoyens. Dans ce souci d'ouverture et de dynamisme, les signataires de la Charte proposent à leurs résidents de multiples animations à l'extérieur des établissements et cherchent à favoriser les échanges intergénérationnels.



FÉDÉRATION NATIONALE
AVENIR ET QUALITÉ DE VIE DES PERSONNES ÂGÉES

LE DROIT au respect et à la dignité

La personne âgée est avant tout une personne qui, en tant que telle, a droit au respect de son individualité et de sa dignité. En entrant dans un établissement, la personne âgée est riche de son passé. Les signataires de la Charte s'engagent, au-delà du respect, à chercher à connaître et comprendre l'histoire de chacun de leurs résidents pour proposer des projets personnalisés, adaptés à leur identité propre. Le respect de la personne âgée repose sur l'attention et l'écoute portées par le personnel envers les résidents, leur culture, leurs habitudes de vie, leur religion, leurs goûts et

leurs désirs. Le respect de l'individu passe aussi par celui de son intimité. Le personnel des établissements signataires de la Charte, proche et attentif, met son expérience au service des résidents et sans se substituer à la famille, œuvre à préserver leur vie privée et leur liberté d'entretenir des relations privilégiées et affectives au sein des établissements. Les signataires de la Charte garantissent à la personne âgée un espace individuel que chacun peut aménager et personnaliser, dans le but de mener une vie confortable et digne.

La force des signataires de la Charte réside dans l'adhésion de l'ensemble des personnels à cette Charte et dans l'engagement de veiller quotidiennement à l'application des principes humanistes qui sont les leurs.

Charte déposée au rang des minutes de l'étude de maître Bazaille, notaire à Givors (Rhône)

SIEGE SOCIAL : 71, Rue François Mermet - BP 9 - 69811 TASSIN LA DEMI LUNE CEDEX - Tél. 04.72.32.30.90 - Fax. 04.72.38.06.14

REGION NORD : 129, rue de l'Abbé Groult - Allée IV - 75015 PARIS - Tél. 01.53.68.94.10 - Fax. 01.42.50.18.32

REGION SUD : 13, rue de Nazareth - BP 44198 - 34092 MONTPELLIER - Tél. 04.67.02.38.02 - Fax : 04.67.02.38.00

Association loi 1901 – n°siret 382 633 444 00023 – code APE 911 C